

Concept de stabilisation Covid-19

1 Situation de départ

Les restrictions imposées par la pandémie en rapport avec le Covid-19 ont un fort impact négatif sur le sport. Afin d'amortir le préjudice financier, le Parlement a décidé d'accorder une nouvelle aide financière fédérale au sport de loisirs et au sport de performance pour l'année 2020, en plus de l'aide d'urgence accordée en mai 2020. Dans ce contexte, un accord a été conclu entre l'OFSPPO et Swiss Olympic selon lequel des contributions seront versées aux bénéficiaires en 2020 via les fédérations sportives nationales selon une clé de répartition établie par l'OFSPPO.

Sur la base de cette clé de répartition, Swiss Table Tennis recevra un montant maximum de CHF 377'548,50 qui pourra être utilisé en 2020 pour maintenir et sécuriser les structures de promotion du tennis de table en Suisse. À cette fin, un accord de prestations "Contributions fédérales Covid-19 2020" sera conclu entre Swiss Olympic et Swiss Table Tennis.

Dans le concept de stabilisation présent, Swiss Table Tennis montre comment et à quel niveau le soutien financier devrait être utilisé en 2020 pour garantir que les structures du tennis de table ainsi que les offres sportives du sport de loisirs et du sport de performance dans toutes les catégories d'âge et à tous les niveaux (national, régional, local et, si nécessaire, en dehors des structures de la Fédération) soient maintenues après la crise de Corona. En même temps, le cheminement des fonds vers les organisations de niveau inférieur est également présenté.

2 Préjudice financier et mesures nécessaires

Le chapitre suivant décrit la procédure pour déterminer le préjudice financier subi en raison de Covid-19 et les mesures qui devront être réalisées grâce à l'aide financière fédérale en 2020.

2.1 Organisations structurellement importantes

Du point de vue de Swiss Table Tennis, les organisations / structures de soutien suivantes sont, outre la fédération, importantes pour le système du tennis de table en Suisse :

- Les clubs de tennis de table en Suisse
- Les associations régionales
- Les centres de promotion de la relève reconnus
- Les organisateurs de tournois de tennis de table
- Les organisateurs de tournois internationaux de tennis de table (Europe Top 16 Cup)

Ces organisations sont en grande partie responsables de la pratique du tennis de table en Suisse dans le cadre de l'entraînement et de la compétition aux niveaux local, régional, national et international. C'est pourquoi elles ont une importance systémique pour Swiss Table Tennis.

Concept de stabilisation Covid-19

Sinon, à l'externe de la fédération, Swiss Table Tennis ne dispose pas d'autres structures systémiques importantes ou des structures qui nécessiteraient ou donneraient droit à un soutien particulier. La plupart des clubs s'entraîne dans des salles communales de sport. Swiss Table Tennis ne dispose pas de son propre centre de performance, mais s'entraîne dans des centres d'entraînement nationaux tels que Macolin ou dans les salles des entres d'entraînement reconnus. La fédération ne connaît aucun centre de tennis de table privé indépendant d'un club, comme p.ex. le tennis ou le squash. Les écoles de tennis de table sont toutes organisées par des clubs.

Le tennis de table se joue certes souvent de manière non organisée, c'est-à-dire en dehors du club, mais dans des lieux publics qui sont librement accessibles.

2.2 Affectation au sport de performance / sport de loisirs

Selon les directives, 2/3 de l'aide financière fédérale doit être investie dans le sport de loisirs et 1/3 dans le sport de performance et le sport de la relève. Swiss Table Tennis est autorisé de garder jusqu'à 5% de la somme totale versée pour sa charge administrative.

Les structures de promotion suivantes concernent le sport de loisirs :

- Swiss Table Tennis pour des activités en dehors des cadres nationaux
- Associations régionales
- Clubs membres
- Les manifestations de sport de loisirs en Suisse

Les structures de promotion suivantes concernent le sport de performance :

- Swiss Table Tennis en ce qui concerne les cadres nationaux
- Les centres de promotion de la relève de Swiss Table Tennis
- Compétition internationale : Top 16 Europe
- Événements du sport de performance en Suisse : championnats suisses Elite et Junior ; finale du tournoi de classement junior (ce sont les plus hautes compétitions individuelles en Suisse)
- Liges nationales A Dames et Messieurs

2.3 Identification des préjudices subis et des mesures à soutenir

Sont définis comme préjudices la perte de recettes et les dépenses supplémentaires encourues en 2020 en raison des mesures du Covid-19. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le préjudice financier et la pandémie de Covid-19. Il faut tenir compte des prestations liées à la réduction du préjudice. Il n'est pas permis de constituer des réserves avec l'aide fédérale.

Aucune priorité spécifique au genre n'est établie dans les mesures soutenues, de sorte que les femmes et les hommes jouissent d'un soutien égal. Environ 90 % des joueurs de tennis

Concept de stabilisation Covid-19

de table licenciés sont des hommes. Dans les clubs, les femmes s'entraînent avec les hommes et presque toutes les compétitions ont des catégories femmes et hommes. En tennis de table, les femmes jouent également dans le championnat masculin. Les femmes profitent donc de la même manière que les hommes des mesures soutenues grâce au paquet de stabilisation.

Dans les chapitres suivants 2.4 et 2.5, les préjudices subis par les organisations structurellement importantes sont respectivement décrits, ainsi que les mesures qui devront être soutenues par l'aide financière fédérale Covid-19 en 2020.

2.4 Préjudices et mesures des organisations structurellement importantes dans le sport de loisirs

2.4.1 Clubs

Les clubs sont les plus touchés par cette crise et en même temps les structures les plus importantes pour le sport organisé du tennis de table en Suisse. Pendant 3 mois au printemps 2020, les installations d'entraînement et de compétition sont restées complètement inactives, les salles de sport sont restées fermées. Aujourd'hui encore, l'infrastructure dont dépendent les clubs n'est que partiellement utilisable et les premières communautés ont déjà refermé leurs salles. Avec l'annulation de tous les événements à partir de mars 2020 jusqu'à la fin de la saison 2021/20, les clubs ont perdu d'importantes sources de revenus.

2.4.1.1 Perte de recettes due à l'annulation de compétitions

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, de nombreuses compétitions de tennis de table sur le plan local, régional et national ont été annulées. Pour les clubs, l'organisation de compétitions est l'une des sources de revenus les plus importantes. Avec les revenus des compétitions, les clubs paient le loyer de leur salle et le salaire des entraîneurs et donc les coûts indispensables pour pratiquer ce sport. En raison des annulations dues au Covid-19, il manque notamment aux clubs les revenus suivants :

- Frais de participation
- Contributions des sponsors
- Recettes de la buvette (souvent gérée à titre privé et bénévole, de sorte que les recettes représentent généralement un bénéfice net)
- Entrées des spectateurs / recettes des tombolas ou des événements VIP

Les dépenses qui n'ont pas non plus été engagées à la suite de l'annulation seront compensées par les recettes manquantes, de sorte que seul le préjudice réel est réclamé. Il faut également tenir compte d'une éventuelle indemnisation par les compagnies d'assurance. Les recettes de ces manifestations sont importantes pour les clubs pour pouvoir continuer à assurer à l'avenir le déroulement de leurs activités sportives, conformément à l'objectif du club.

2.4.1.2 Perte de recettes due à l'annulation de manifestations de clubs

En plus des compétitions, d'autres manifestations de club ont dû être annulées en raison des

Concept de stabilisation Covid-19

mesures du Covid-19. Les clubs ont ainsi perdu d'importants revenus provenant des buvettes, des tombolas ou des événements VIP. Ces événements sont généralement organisés par les clubs sur une base de bénévolat, de sorte que les recettes représentent en règle générale un bénéfice net.

2.4.1.3 Perte de recettes pour les écoles de tennis de table

Certains clubs dirigent des écoles de tennis de table privées en plus du fonctionnement du club. Les joueurs intéressés (membres et non-membres) peuvent réserver des leçons de tennis de table qu'ils paient à part. Pendant le confinement, les clubs n'ont pas pu proposer de cours de tennis de table. Ce revenu manque au club et représente un préjudice financier lié au Covid-19. Les indemnités de chômage partiel sont à déduire du dommage.

2.4.1.4 Dépenses supplémentaires résultant des mesures de protection du Covid-19

Au cours du second semestre 2020, les compétitions doivent être organisées en tenant compte des mesures du Covid-19. Pour les clubs organisateurs, cela entraîne des coûts supplémentaires pour assurer les mesures de protection d'une part, et d'autre part, ils génèrent moins de recettes :

- Les sponsors se retirent parce que l'objectif publicitaire ne peut être atteint avec peu ou pas de spectateurs
- Seule une restauration limitée est possible pour respecter toutes les mesures de protection
- Manque de recettes des spectateurs

2.4.2 Manifestations du sport de loisirs

Certains événements sportifs populaires sont organisés par des organisations inter-clubs ou indépendantes des clubs qui ont été fondées spécifiquement pour l'organisation de l'événement (exemple : l'"Entente Pongiste Omega Bienne-Cortailod" est une association des clubs CTT Omega Bienne et CTT Cortailod pour organiser les CS Séniors).

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, de nombreuses compétitions de tennis de table sur le plan local, régional et national ont été annulées. L'organisateur a déjà eu des dépenses pour la manifestation, mais en raison des annulations dues au Covid-19, il manque notamment les revenus suivants :

- Frais de participation
- Contributions des sponsors
- Recettes de la buvette (souvent gérée à titre privé et bénévole, de sorte que les recettes représentent généralement un bénéfice net)
- Entrées des spectateurs / recettes des tombolas ou des événements VIP

Les dépenses qui n'ont pas non plus été engagées à la suite de l'annulation seront compensées par les recettes manquantes, de sorte que seul le préjudice réel est réclamé. Il faut également tenir compte d'une éventuelle indemnisation par les compagnies d'assurance. Les recettes de ces manifestations sont importantes pour les organisateurs pour pouvoir continuer à exister dans le futur.

Concept de stabilisation Covid-19

2.4.3 Fédération nationale / Swiss Table Tennis

Les joueurs licenciés paient les frais de licence par l'intermédiaire des clubs pour participer au championnat par équipe et à d'autres compétitions pour les joueurs licenciés (championnat suisse, coupe suisse, tournois). Les recettes provenant des frais de licence sont la principale source de revenus pour Swiss Table Tennis. Dans le budget de la fédération, les cotisations des membres représentent environ 60 % de la recette totale. En mars 2020, le championnat par équipes a dû être interrompu prématurément en raison des mesures Covid-19 dans toutes les ligues (de la ligue régionale à la LNA) et n'a pas pu se terminer correctement. Toutes les autres compétitions ont également été annulées.

Pour les joueurs licenciés, le confinement n'a pas seulement signifié l'annulation des compétitions pour lesquelles les licences ont été achetées. Au contraire, les joueurs ne pouvaient plus poursuivre leur passion pendant au moins 3 mois, car le tennis de table, contrairement aux sports de plein air, est nécessairement dépendant de l'infrastructure de la salle.

En conséquence, le nombre de licences de la saison actuelle est en nette diminution par rapport aux années précédentes. Grâce au paquet de stabilisation, Swiss Table Tennis pourra rembourser aux clubs un quart (25%) des coûts de licence pour la saison 2019/20 pendant la période de confinement causé par Covid-19. Les clubs seront obligés de répercuter le remboursement sur les joueurs. Pour ce faire, ils doivent soit organiser un événement pour les joueurs licenciés avec l'argent remboursé en 2020, soit accorder aux joueurs une réduction sur la licence pour la saison 2020/21 en 2020. L'objectif de la mesure de stabilisation est de permettre aux clubs de redonner quelque chose à leurs membres licenciés pendant la période de fermeture complète. Cela devrait motiver les joueurs à rester fidèles à leur club et à acheter à nouveau la licence à l'avenir.

Swiss Table Tennis ne peut pas financer le remboursement des frais de licence (même au prorata) par le budget régulier.

2.5 Préjudices et mesures pour le sport de performance

Le plus grand préjudice pour le sport de performance consiste dans le fait que les meilleurs joueurs n'ont pas pu s'entraîner pendant le confinement dû au Covid-19, ou seulement dans une mesure très limitée, et n'ont pas pu participer à des compétitions internationales. Ce préjudice n'est toutefois pas de nature financière.

2.5.1 Centres de promotion de la relève

La promotion de la relève est un élément important de la stratégie sport d'élite de Swiss Table Tennis. Un centre de promotion reçoit le label de la fédération en tant que centre de promotion de la relève reconnue s'il remplit un catalogue de critères de base de soutien définis. Les centres d'entraînement financent les salaires de leurs entraîneurs et l'opération de leurs entraînements notamment en organisant des événements (compétitions et camps

Concept de stabilisation Covid-19

d'entraînement) et en proposant des séances d'entraînement individuelles supplémentaires payantes. Si ces événements sont annulés, les centres d'entraînement manqueront de revenus importants pour couvrir leurs frais de fonctionnement. L'aide financière fédérale peut être utilisée pour garantir que tous les centres d'entraînement puissent en particulier continuer à payer leurs entraîneurs dans la même mesure qu'auparavant.

2.5.2 Ligue nationale A

La superfinale est la finale des play-offs de la LNA, Dames et Messieurs, qui se joue de manière centralisée à un seul endroit. La saison 2019/20 de la Ligue nationale a été interrompue en mars 2020, ni les play-offs ni la superfinale n'ont donc pu être disputés.

En raison de l'annulation causée par Covid-19, les clubs receveurs des play-offs ainsi que l'organisateur de la superfinale ont notamment manqué les revenus suivants :

- Contributions des sponsors
- Catering
- Entrées des spectateurs
- Recettes du dîner VIP (uniquement à la superfinale)

Les dépenses qui n'ont pas non plus été engagées à la suite de l'annulation seront compensées par les recettes manquantes, de sorte que seul le préjudice réel est réclamé. Il faut également tenir compte d'une éventuelle indemnisation par les compagnies d'assurance.

2.5.3 Événements nationaux et internationaux

2.5.3.1 Top 16 Europe Cup

Un événement international important du tennis de table suisse est le Top 16 Europe Cup qui est co-organisée par Swiss Table Tennis. Le tournoi a eu lieu en février 2020, avant le début de la pandémie de Corona en Suisse, et n'a subi aucun préjudice financier en rapport avec le Covid-19. Aucun frais de stabilisation n'est donc à verser pour ce tournoi.

2.5.3.2 Événements nationaux de tennis de table

Tous les événements nationaux de tennis de table en 2020 qui peuvent être assimilés au sport de performance ont été ou sont organisés par un club ou une association régionale. Le préjudice est relevé par le club organisateur.

2.6 Importance du préjudice et établissement des priorités

Les préjudices signalés par les organisations doivent avoir une certaine importance. Les préjudices marginaux qui peuvent être facilement couverts par les organisations elles-mêmes, ne mettent pas en danger le maintien de la structure de promotion systémique et ne sont donc pas pris en compte. Dans chaque cas, le montant total des préjudices réclamés par une organisation est déterminant.

Les préjudices financiers ne sont pas considérés comme importants s'ils

- totalisent moins de 10 % du budget annuel de l'organisation, ou
- sont inférieures à CHF 5'000.

Concept de stabilisation Covid-19

Exemple : un club avec un budget annuel de CHF 30'000 peut réclamer un total de CHF 4'000 CHF pour les préjudices reçus ; un club avec un budget annuel de CHF 60'000 ne peut réclamer des préjudices globaux qu'à partir de CHF 5'000.

Si les dommages financiers réclamés dépassent le montant maximum prévu, les dommages subis par les clubs, les centres d'entraînement et les organisateurs d'événements seront prioritaires par rapport au remboursement proportionnel des coûts de licence.

3 Aide financière sollicitée

Swiss Table Tennis a besoin d'un montant de CHF 377'548.-- en 2020 pour mettre en œuvre les mesures décrites dans ce concept de stabilisation et dans le "Management Summary". Sur ce montant, CHF 235'222 seront investis dans le sport de loisirs, ce qui correspond à 65% du montant total moins les frais administratifs de STT. CHF 127'572 sont investis dans le sport d'élite, ce qui correspond à 35% du montant total.

STT demande un montant de CHF 14'754, soit 4 %, pour compenser les frais de personnel supplémentaires qui étaient et sont encore nécessaires pour

- la préparation et la mise en œuvre du concept de stabilisation et pour
- la révision et l'adaptation du mode du championnat et des règlements du tennis de table à la suite des mesures de protection.

La répartition exacte de l'aide fédérale est indiquée dans le Management Summary.

4 Annexes

Les annexes suivants font partie intégrante de ce concept de stabilisation :

Annexe 1 – Management Summary

Annexe 2 – Demande Covid-19 contribution fédérale (document à remplir et signer par les demandeurs)

Annexe 3 – résumé de toutes les demandes

Ittigen, le 24 septembre 2020

Swiss Table Tennis

Susanne Gries, directrice